

# Végétalisation des rues de Bourg-en-Bresse

## 1. Objectifs

- Offrir la possibilité aux habitants, associations et commerçants... d'embellir leur cadre de vie
- Compléter l'action des « incroyables comestibles », portée uniquement sur le potager, avec la possibilité d'entretenir d'autres types de végétaux (fleurs ou autre).
- Favoriser la biodiversité urbaine

## 2. Fonctionnement

- 1- Formulation de la demande par l'habitant via la fiche de renseignement «incroyables comestibles»
- 2- Étude de faisabilité par les services concernés
- 3- Si le projet est validé, le demandeur signe une charte d'entretien fixant les conditions d'utilisation de l'espace.
- 4 - Réalisation de la fosse avec apport de terre végétale.

## 3. Prescriptions techniques

### Création de la fosse:

- Maximum 15cm de profondeur
- Maximum 15cm de largeur
- Maintien d'une zone de passage pour les piétons (minimum 1,60m)
- Aucune gêne pour la circulation et l'accès aux propriétés riveraines
- Pas de plantation au pied du mobilier urbain, tous les types de regards, les bouches à clés eau, gaz, les chambres France Télécom ou réseau fibre optique, poteaux de support de réseaux EP, ErDF, France Télécom.
- Empêcher les infiltrations d'eau sous les revêtements

Ces éléments seront vérifiés sur place lors de la demande préalable par les services concernés.

### Gamme végétale:

- Une liste de plantes sera fournie
- Une liste pour les végétaux interdits notamment les envahissantes ou allergènes.
- Pas de végétaux ligneux, épineux ou urticants
- Les plantations ne devront causer aucune gêne pour la circulation des piétons, cycles et véhicules.

### Conditions d'entretien:

- L'utilisation de désherbants ou de pesticides est formellement interdite.
- Désherbage thermique interdit lors de fortes chaleurs, sécheresse ou canicule.
- Le fleurissement peut être assuré par la sélection des plantes spontanées.
- Arrachage systématiques des plantes envahissantes, nuisibles ou figurant dans la liste des végétaux interdits.
- Contenir la végétation de manière à limiter l'emprise sur les zones de passage et les propriétés voisines.
- Nettoyage des abords (feuilles mortes et autres déchets végétaux)
- Arrosage si nécessaire, toujours de façon économe.
- L'entretien s'effectue sur toute l'année
- Les pétitionnaires restent responsables de l'entretien sur 1 ml de large des trottoirs devant leur propriété (Chapitre XIII- règlement général de voirie - Bourg-en-Bresse)

→ En cas de défaut d'entretien ou de non respect des conditions, la ville se réserve le droit de récupérer sans formalités la maîtrise de l'espace. L'autorisation est précaire et révocable.



www.bourges

**Ma ville Nature  
Incroyables comestibles et  
Micro-implantations végétales**



*Nourriture à partager pour tous*

[incredible-edible.info](http://incredible-edible.info)

**Formulaire de demande**

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

**Je souhaite planter et entretenir :**

- Une jardinière existante ou à installer à proximité de mon domicile
- Un pied d'arbre existant à proximité de mon domicile
- Une fosse de plantations à créer à proximité de mon domicile
  - Avec grimpante
  - Sans grimpante

Autre (à préciser) :

**Précisions sur l'emplacement souhaité** (lieu, dimension, configuration) :

**Je vous joins pour information complémentaire :**

- Une ou plusieurs photos des zones concernées par la demande de végétalisation
- Un schéma de principe indiquant : les dimensions et l'implantation des zones à végétaliser (longueur et largeur), la largeur du trottoir devant le bâtiment...

Date :

Signature :

Ce formulaire de demande est à déposer ou à renvoyer (par courrier, courriel) au service Espaces Verts de la Ville :  
10 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 01000 Bourges-en-Bresse – [gononn@bourgenbresse.fr](mailto:gononn@bourgenbresse.fr) - [bressieuxl@bourgenbresse.fr](mailto:bressieuxl@bourgenbresse.fr)